

Extrait du Gouvernement du Sénégal

<http://www.gouv.sn/Conseil-des-Ministres-du-26,1536.html>

Conseil des Ministres du 26 décembre 2013

- Actualités - Conseils des ministres -

Date de mise en ligne : jeudi 26 décembre 2013

Gouvernement du Sénégal

Le Conseil des Ministres s'est réuni, le jeudi 26 décembre 2013, au palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, son Excellence, Monsieur Macky SALL.

Ouvrant la séance, le Président de la République a présenté ses vœux de Noël à la Communauté chrétienne. Il a chaleureusement félicité les fidèles chrétiens qui ont prié dans une ferveur partagée avec l'ensemble de la Nation, pour la consolidation d'un Sénégal de paix et de prospérité.

Le Chef de l'Etat a adressé ses remerciements au Khalife Général des Mourides pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité spéciale, lors de sa visite à Touba, en prélude à la célébration de la 119ème édition du Grand Magal de Touba, événement marquant de la vie nationale et occasion forte de communion et de prières.

Il a souligné que les fêtes et autres célébrations religieuses représentent dans notre pays, des événements importants pour les populations ainsi que des moments de recueillement et de prières pour un Sénégal uni, dans un consensus dynamique pour bâtir un progrès économique et social.

Pour cette raison, le Président de République a réitéré ses directives au Gouvernement pour l'appui, dans la mesure des possibilités de l'Etat, de toutes les communautés religieuses du Sénégal, par le moyen d'une programmation concertée préalable avec les religieux concernés, des interventions des services de l'Etat sollicités.

A ce propos, le Chef de l'Etat a marqué toute l'attention qu'il porte à la mise en oeuvre du Programme national d'Assistance aux Manifestations religieuses et coutumières (PRAMARC). Il a aussi demandé au Premier ministre de veiller, en 2014, à l'intensification des réalisations du Programme de modernisation des cités religieuses, notamment : les travaux engagés à Touba, à Tivaouane, à Médina-Gounass, Médina Baye, Popenguine, dans l'attente de l'extension des interventions à d'autres localités concernées.

Le Chef de l'Etat a saisi l'occasion de la tenue du 16 au 21 décembre 2013 de la 14ème Foire internationale du Livre et du Matériel didactique (FILDAK), pour rendre un vibrant hommage au Président-poète Léopold Sédar Senghor, arraché à notre affection le 20 décembre 2001. Il a également souligné sa volonté de promouvoir l'écriture, la lecture, les écrivains et le livre.

Dans le même cadre, le Président de la République a magnifié, au nom de la Nation, l'oeuvre de toutes les générations d'écrivains sénégalais, qui ont activement contribué au développement de notre culture, à l'éducation des citoyens et au prestige du Sénégal.

Le Chef de l'Etat a invité le Gouvernement à engager, sans délai, l'exécution d'un Plan national de réhabilitation des bibliothèques et des centres de lecture et à veiller, dans chaque établissement scolaire et universitaire, au bon fonctionnement des bibliothèques.

Il a, par ailleurs, exprimé son soutien et ses encouragements à l'initiative du Professeur Iba Der THIAM, en association avec les enseignants, les chercheurs et le CODESRIA, de mise en oeuvre d'un projet global d'écriture de l'histoire générale du Sénégal, des origines à nos jours.

Le Président de la République a invité le Gouvernement à renforcer exceptionnellement et substantiellement les

ressources allouées au Fonds d'aide à l'édition, en vue d'accroître le nombre de publications de livres, sous le double sceau de la qualité et de l'accessibilité.

Il a, en outre, demandé au Gouvernement d'appuyer davantage les maisons d'édition, notamment au plan fiscal, afin de rendre le coût du livre moins onéreux pour les éditeurs et donc plus accessible pour les populations, en particulier les élèves, étudiants, enseignants et autres lecteurs.

Le Chef de l'Etat a aussi chargé le Gouvernement, de mettre en oeuvre, sans délai, un plan de restructuration des Nouvelles Editions africaines du Sénégal (NEAS), société dont le rôle d'impulsion, en complément aux actions des structures d'édition privées, est essentiel pour la promotion du livre et de la lecture.

Sur ce point, le Président de la République a attiré l'attention du Gouvernement, sur la nécessité d'intégrer dans la nouvelle politique de l'édition, la prise en compte des livres écrits dans nos langues nationales et leur vulgarisation.

Le Chef de l'Etat a invité le Gouvernement à encourager dans la production cinématographique, l'adaptation des oeuvres nationales.

Le Président de la République a engagé le Gouvernement à veiller à la protection légale des oeuvres littéraires réalisées par nos concitoyens et à assurer, dans le respect de la législation en la matière, la promotion du livre numérique, compte tenu du contexte de développement de l'économie numérique.

Le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement de relancer l'organisation du Grand Prix du Président de la République pour la promotion du Livre, en y prévoyant des récompenses spéciales pour les femmes et les jeunes écrivains.

Le Président de la République a demandé au Premier ministre d'organiser dans la première quinzaine de 2014, un Conseil interministériel sur le livre et la lecture.

Concluant sa communication, le Chef de l'Etat a, informé le Conseil, de l'audience qu'il va accorder, à l'issue de la séance, à la communauté des écrivains du Sénégal, en vue d'arrêter le Plan national de Relance de l'écriture du Livre et de la Lecture (PERLE).

Le Premier Ministre a présenté au Conseil une communication rendant compte des activités gouvernementales en mettant l'accent sur :

- La Conférence régionale sur les enjeux transfrontaliers ;
- La réunion du Comité de pilotage de l'audit physique biométrique des agents de l'Etat ;
- La réunion interministérielle sur le sucre ;
- La réunion de préparation du Groupe consultatif.

Concernant le Groupe consultatif, le Premier Ministre a révélé que la réunion de préparation, qu'elle a présidée le mardi 24 décembre 2013, a permis de constater la finalisation des documents et notes techniques portant sur les principales thématiques sectorielles.

La rencontre a également été l'occasion de stabiliser l'agenda de l'événement et de lancer le processus qui va assurer une meilleure participation des partenaires bilatéraux et multilatéraux, du secteur privé national et international.

Complétant le Premier ministre, le Ministre de l'Economie et des Finances a donné au Conseil, des informations supplémentaires sur l'état d'avancement des travaux de préparation du Groupe consultatif, prévu à Paris au mois de février prochain.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a, par ailleurs, informé le Conseil de l'accord conclu avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dans le cadre de l'ISPE (Instrument de Soutien à la Politique économique).

Le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a évoqué la mission dépêchée par le Chef de l'Etat en République Centrafricaine, pour s'enquérir de la situation des ressortissants sénégalais et leur apporter l'assistance nécessaire. Il a aussi abordé la coopération avec certains pays asiatiques.

Le Ministre a enfin rendu compte des travaux de la 4ème Conférence générale des Ambassadeurs et Consuls généraux, dont la cérémonie officielle d'ouverture a été présidée le jeudi 26 décembre 2013 par le Chef de l'Etat, avec comme thème : « Diplomatie économique ».

Le Ministre du Commerce, de l'Entrepreneuriat et du Secteur informel a présenté au Conseil une communication portant en particulier sur le sucre et d'autres denrées de grande consommation et à caractère stratégique. Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a fait au Conseil une communication portant essentiellement sur le déroulement de la campagne agricole.

Le Ministre a indiqué qu'après deux semaines de campagne, 13.140 tonnes ont été collectées dans les zones centre et nord (Fatick - Foundiougne - Kaolack - Guinguineo - Diourbel et Matam).

Le Ministre a fait noter le démarrage non encore effectif dans les régions de Ziguinchor et de Kédougou, pour raison de longueur de cycle des cultures. Il a révélé le financement de 6,125 milliards FCFA, à la date du 23 décembre 2013, par le CNCAS pour les besoins de la campagne en cours. Il a aussi informé du règlement depuis le 20 décembre 2013, des créances dues aux opérateurs semenciers auprès de la CNCAS, pour un montant de 8,9 milliards FCFA.

Le Ministre de l'Intérieur a fait au Conseil une communication portant essentiellement sur le bon déroulement du Magal de Touba et sur l'état des travaux de préparation du Gamou de Tivaouane.

Le Ministre a, en outre, informé le Conseil de l'incendie qui a ravagé le village de Médina Ngayène dans le département de Linguère, en relevant l'importance des dégâts matériels et des pertes de biens.

Face à ce sinistre, le Chef de l'Etat a décidé d'envoyer une délégation gouvernementale pour exprimer la solidarité et la compassion des autorités. Il a également préconisé la mise en oeuvre rapide d'un plan d'urgence de soutien en vivres et en matériaux de construction.

Le Ministre de la Culture et du Patrimoine est revenu sur le déroulement de la FILDAK, avant de remercier vivement le Chef de l'Etat pour sa volonté de conduire une nouvelle politique culturelle, reposant sur une vision cohérente et intégrée du développement.

Le Président de la République a, à son tour, félicité le Ministre pour l'organisation réussie de la 14ème édition de la FILDAK et son engagement pour le secteur.

Il a ensuite félicité le Ministre de l'Intérieur, pour l'implication de son département dans le bon déroulement du Grand Magal de Touba, mais également le Ministre des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement pour la bonne tenue du système des transports et de sécurisation des routes ainsi que l'ensemble des Ministres impliqués dans le Grand Magal.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

- « le projet de loi relatif au taux de l'intérêt légal » ;
- « le projet de loi portant définition et répression de l'usure ».

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

§ Madame Saoudatou Ndiaye SECK, Ambassadeur du Sénégal au Gabon, est nommée cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Téodoro Obiang Ngumema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, avec résidence à Libreville ;

§ Monsieur Serigne MBAYE, Administrateur civil principal, précédemment Préfet du Département de Mbacké, est nommé Secrétaire général du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, en remplacement de Monsieur Modou SALL.

§ Monsieur Mouhamadou Moctar WATT, Administrateur civil, précédemment Préfet du Département de Saraya, est nommé Directeur des Ressources humaines et matérielles, à la Direction générale de l'Administration territoriale du Ministère de l'Intérieur, en remplacement de Monsieur Abdoulaye NOBA, appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Ousmane SY, Commissaire de Police divisionnaire de classe exceptionnelle, précédemment Directeur du Groupement Mobile d'Intervention, est nommé Directeur Général Adjoint de la Police nationale, poste vacant ;

§ Monsieur Papa Mafall NDIAYE, Commissaire de police Divisionnaire de classe exceptionnelle, précédemment Directeur de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente, est nommé Coordonnateur national du Comité interministériel de lutte contre la drogue, poste vacant ;

§ Monsieur Abou DIOP, Commissaire de Police divisionnaire de classe exceptionnelle, précédemment en service au Cabinet du Ministre de l'Intérieur, est nommé Directeur de l'Inspection des services de Sécurité en remplacement du Commissaire de Police divisionnaire de classe exceptionnelle Mamadou BOYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

§ Monsieur Oumar MAL, Commissaire de police divisionnaire de classe exceptionnelle, précédemment Directeur de la Surveillance du Territoire, est nommé Directeur de la Sécurité publique en remplacement du Commissaire de police divisionnaire de classe exceptionnelle Demba SARR, appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Demba SARR, Commissaire de Police divisionnaire de classe exceptionnelle, précédemment Directeur de la Sécurité publique, est nommé Directeur de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente, en remplacement du Commissaire de police divisionnaire de classe exceptionnelle Papa Mafall NDIAYE, appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Bernard Seck DIOM, Commissaire de Police divisionnaire de classe exceptionnelle, précédemment en service à la Direction de l'Inspection des Services de Sécurité, est nommé Directeur des personnels en

remplacement du Commissaire de Police Divisionnaire de classe exceptionnelle Joséphine Marie Cécile SARR, appelée à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Ousmane GUEYE, Commissaire de police divisionnaire de classe exceptionnelle, précédemment en service au Groupement mobile d'Intervention, est nommé Directeur du Groupement Mobile d'Intervention, en remplacement du Commissaire de police divisionnaire de classe exceptionnelle Ousmane SY, appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Matar DIOP, Commissaire de police divisionnaire de classe exceptionnelle, précédemment Chef de la Division de la police des Etrangers, est nommé Directeur de la Surveillance du Territoire, en remplacement du Commissaire de police divisionnaire de classe exceptionnelle Oumar MAL, appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Abdoul Wahabou SALL, Commissaire de Police divisionnaire, précédemment Commissaire central de Dakar, est nommé Directeur de la Police de l'Air et des Frontières, en remplacement du Commissaire de police divisionnaire de classe exceptionnelle Mody NDIAYE, appelé à d'autres fonctions.

§ Monsieur Abdoulaye LY, Economiste, est nommé Directeur de la Promotion des Investissements au Ministère de la Promotion des Investissements et des Partenariats ;

§ Monsieur El Hadji Ndiogou DIOUF, Economiste, est nommé Directeur des Stratégies et de la Prospective au Ministère de la Promotion des Investissements et des Partenariats ;

§ Madame Astou DIOUF, Juriste, est nommée Directeur de la Famille, en remplacement de Madame Coumba THIAM, appelée à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Makha NDIOM, titulaire d'un Master 2 en Finances publiques, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement du Ministère de la Communication et de l'Economie numérique ;